

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement.

Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 24 avril 2025 à 13 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller du district de Marie-Victorin
Madame Josefina BLANCO, Conseillère du district de Saint-Édouard

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Madame Ericka ALNEUS, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Madame Dominique OLLIVIER, Conseillère du district du Vieux-Rosemont

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs
et du greffe
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 02.

CA25 26 0083

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 avril 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 24 avril 2025, à 13 h,
tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

10.02 - Point d'information

Aucune prise de parole.

10.03 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de question n'a pas lieu.

CA25 26 0084

Autoriser une dépense totale de 215 021,04 \$ taxes incluses (contrat : 174 757,88 \$, contingences : 17 475,79 \$, incidences : 3 495,16 \$ et services professionnels : 19 292,21 \$), pour le contrat qui sera accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la conduite secondaire d'égout et de la reconstruction de certaines sections de trottoir dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, le tout conformément à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CM25 0138) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur l'avenue de Gaspé

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 215 021,04 \$, taxes incluses (travaux : 174 757,88 \$; contingences : 17 475,79 \$; incidences : 3 495,16 \$; services professionnels : 19 292,21 \$), pour le contrat à être accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de la conduite secondaire d'égout et de la reconstruction de certaines sections de trottoir dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout conformément à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la STM (CM25 0138) portant sur la réalisation de travaux en périphérie du centre de transport Bellechasse afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux sur l'avenue de Gaspé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1259819002

CA25 26 0085

Radier des livres de la Ville la somme de 14 963,48 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 16-180546-1, exercice 2014 | imputation : arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie | N/D : 13-003208

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accepter de radier des livres de la Ville la somme de 14 963,48 \$ en capital et tout solde dû sur le compte 16-180546-1, exercice 2014 | imputation : arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie | N/D : 13-003208);

D'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1256684001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 13 h 03.

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 5 mai 2025.